

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>20/01/22</b>	<b>L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 27 janvier à 18h00</b> Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	7	
Présents	6	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Sylviane GRANDEMANGE, Ludovic ROUABLÉ, Nicole ROYER, Christian SAGET, Jean-Claude VAUGUET.

Absents : Valérie DION

Christian Saget a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, le secrétaire de séance est désigné. Il est fait ensuite lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de retirer un point à l'ordre du jour, à savoir la proposition de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, sans objet.

**DCM 01-2022 FIXATION DES TARIFS 2022 DE LA REGIE CENTRALE**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés au titre de l'année 2021 par délibération du 19 novembre 2020.

**- Pour la reproduction de documents :**

Photocopie format A4 – noir et blanc	0.30 €
Photocopie format A3 – noir et blanc	0.60 €
Photocopie format A4 – couleurs	0.50 €
Photocopie format A3 – couleurs	1.00 €
Reproduction de documents nécessaires à la constitution de dossiers administratifs	Gratuit

**- Pour la location de la salle des fêtes**

Location 1 jour	200.00 €
Location 2 jours	300.00 €
Forfait nettoyage	90.00 €
Jour supplémentaire	80.00 €
Caution Réservation/Dommage	90.00 €
Caution nettoyage	90.00 €

## Casse du matériel de la salle des fêtes

Assiette plate	1.60 €	Cafetière inox	30.00 €
Assiette creuse	1.60 €	Carafe ronde	10.00 €
Assiette à dessert	1.60 €	Salière Poivrière	5.00 €
Tasse à café	1.60 €	Moutardier - Pelle	5.00 €
Soucoupe	1.00 €	Corbeille à pain	5.00 €
Coupe à fruits	1.60 €	Plateaux	6.50 €
Cuillère à soupe	1.00 €	Plat inox ovale	20.00 €
Fourchette	1.00 €	Plat inox rond	20.00 €
Couteau	1.00 €	Légumier inox	15.00 €
Cuillère à café	1.00 €	Grilles de frigo	40.00 €
Verre 10 cl	0.80 €	Grilles de four	30.00 €
Verre 14 cl	0.80 €	Plaques de four	60.00 €
Saladier verre	10.00 €	Planche à découper	50.00 €
Pichet eau	10.00 €		

### - Pour les concessions funéraires

#### Cimetière

50 ans	150.00 €
30 ans	100.00 €
15 ans	75.00 €

#### Columbarium

50 ans	450.00 €
30 ans	350.00 €
15 ans	250.00 €
Jardin du Souvenir	75.00 €

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs municipaux comme suit pour 2022

### - Pour la reproduction de documents :

Photocopie format A4 – noir et blanc	0.30 €
Photocopie format A3 – noir et blanc	0.60 €
Photocopie format A4 – couleurs	0.50 €
Photocopie format A3 – couleurs	1.00 €
Reproduction de documents nécessaires à la constitution de dossiers administratifs	Gratuit

Monsieur Christian Saget précise qu'il serait intéressant de connaître le coût annuel des

photocopies.

En outre, il rappelle que le contrat de location du photocopieur se termine en 2023, et qu'une mutualisation via la CCTOVAL serait à étudier pour optimiser les coûts.

**- Pour la location de la salle des fêtes**

Location 1 jour	200.00 €
Location 2 jours	300.00 €
Forfait nettoyage	90.00 €
Jour supplémentaire	80.00 €
Caution Réservation/Dommage	90.00 €
Caution nettoyage	90.00 €

**Casse du matériel de la salle des fêtes**

Assiette plate	1.60 €	Cafetière inox	30.00 €
Assiette creuse	1.60 €	Carafe ronde	10.00 €
Assiette à dessert	1.60 €	Salière Poivrière	5.00 €
Tasse à café	1.60 €	Moutardier - Pelle	5.00 €
Soucoupe	1.00 €	Corbeille à pain	5.00 €
Coupe à fruits	1.60 €	Plateaux	6.50 €
Cuillère à soupe	1.00 €	Plat inox ovale	20.00 €
Fourchette	1.00 €	Plat inox rond	20.00 €
Couteau	1.00 €	Légumier inox	15.00 €
Cuillère à café	1.00 €	Grilles de frigo	40.00 €
Verre 10 cl	0.80 €	Grilles de four	30.00 €
Verre 14 cl	0.80 €	Plaques de four	60.00 €
Saladier verre	10.00 €	Planche à découper	50.00 €
Pichet eau	10.00 €		

Monsieur Jean Claude Vauguet indique qu'il faudrait refaire un inventaire du petit matériel de la salle des fêtes.

Madame Nicole Royer précise que lors de la dernière location, elle a effectivement constaté que l'inventaire n'était pas conforme.

Par ailleurs, Madame Nicole Royer indique qu'elle souhaiterait qu'un autre membre du conseil municipal assure la gestion des locations de salle (état des lieux). Monsieur Ludovic Rouablé se porte volontaire.

**- Pour les concessions funéraires**

**Cimetière**

50 ans	150.00 €
30 ans	100.00 €
15 ans	75.00 €

## Columbarium

50 ans	450.00 €
30 ans	350.00 €
15 ans	250.00 €
Jardin du Souvenir	75.00 €

Monsieur le Maire précise que le service technique finalise l'installation du second columbarium et demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer que les tarifs appliqués pour cette seconde installation sont les mêmes que pour la première.

Les membres confirment le maintien du tarif identique dans la mesure où les deux columbariums sont les mêmes et que l'institution de tarifs différents risquerait de créer une incompréhension pour les usagers.

### **DCM 02-2022 REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion du départ de Mme Christelle Hidié, un cadeau a été acheté auprès de la Maison de la Presse située 23 place des Halles 37140 Bourgueil.

Vue l'urgence de la situation, cet achat d'un montant total de 36,00 euros a été financé par Mme Sylviane GRANDEMANGE.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement intégral de cette somme à l'intéressée.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ACCEPTER** le remboursement intégral de 36,00 euros à l'intéressée
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCEPTE** à l'unanimité le remboursement de 36,00 euros à Mme Sylviane GRANDEMANGE
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6232 - 011 du budget 2022.

Monsieur Christian Saget rappelle néanmoins que cette procédure doit rester exceptionnelle.

Monsieur le Maire précise qu'une ouverture de compte auprès du commerçant n'a pas été possible, et confirme qu'il convient de suivre la procédure suivante :

- Ouverture de compte
- Rédaction d'un bon de commande
- Règlement par mandat administratif reste la règle.

### **DCM 03-2022 TRAVAUX DU PERRON DE LA MAIRIE**

M. le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la réfection de la façade du perron de la mairie.

La commission bâtiment, réunie le 11 janvier, après avoir étudié les différents devis propose de retenir la société Bati Ancien ANP pour un montant de 12 798.67 € TTC.

Quatre devis ont été reçus.

Monsieur Christian Saget informe que ces propositions s'échelonnaient du simple au double.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **RETENIR** la proposition de la société Bati Ancien ANP pour un montant de 12 798.67 € TTC
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet
- **PRÉCISER** que cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 2131 -021 opération 74 « bâtiments communaux » du budget 2022.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société Bati Ancien ANP pour un montant de 12 798.67 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 2131 -021 opération 74 « bâtiments communaux » du budget 2022.

### **DCM 05-2022 TRAVAUX DU SIEIL : DISSIMULATION RESEAU EP ET DISTRIBUTION D'ENERGIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire fait part des estimatifs rendus par le SIEIL pour la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public pour la RD 70 et la rue des Acacias.

La part communale s'élèverait à :

- 18 938,41 € HT net pour les réseaux distribution publique d'énergie électrique
  - 6 712,91 € HT net pour les réseaux d'éclairage public
- soit 25 651,32 € pour l'ensemble de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ACCEPTER** ce programme et sollicite son inscription au SIEIL pour l'année 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022

Monsieur Jean Claude Vauguet demande si les réseaux de télécommunications France Telecom sont inclus dans ce chiffrage.

Monsieur le Maire indique qu'ils ne sont pas compris ; il s'agit seulement de l'éclairage public et du réseau de distribution d'énergie.

Les membres du conseil municipal indiquent que ces travaux ne sont ni prioritaires ni indispensables.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **REFUSE** la proposition du SIEIL.
- **PROPOSE** de reporter ces travaux à 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de démission des deux adjoints, portant à 4 le nombre de démissions depuis le début du mandat. Des élections complémentaires doivent donc être organisées pour les 4 places vacantes.

Les dates proposées pour ces élections sont les 13 et 20 mars 2022.

Monsieur Jean Claude Vauguet questionne quant au délai d'inscription des candidats. La sous-préfecture sera questionnée.

Monsieur le Maire informe que le règlement des élections, défini par arrêté préfectoral, sera affiché.

Monsieur Ludovic Rouablé suggère que les membres du conseil aillent à la rencontre de la population pour expliquer la situation.

Monsieur Jean Claude Vauguet demande si l'élection d'un adjoint ne serait pas souhaitable en attendant cette élection complémentaire. Monsieur le Maire indique que personne n'a souhaité être nommé adjoint alors qu'il en faisait la demande depuis septembre.

Monsieur le Maire souhaite évoquer avec le Conseil municipal la possibilité de changer l'affectation d'un bâtiment. Il s'agit du bâtiment 1A, actuellement désigné comme logement qui passerait en établissement recevant du public pour création d'une bibliothèque, d'un espace « coworking », salle de réunion, ou autre.

Le changement d'affectation nécessite cependant plusieurs démarches (passage en commission d'accessibilité, commission de sécurité, etc...). Il propose de prendre rendez-vous avec le service urbanisme du PNR LAT afin de connaître les différentes procédures. Monsieur Christian Saget suggère également de se faire aider par un architecte, et questionne quant à la possibilité d'installer « une chaussette » qui ferait office de sortie de secours. Monsieur Jean Claude Vauguet répond qu'il faut dans un premier temps voir si le projet est viable.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande reçue pour la l'installation d'une coiffeuse ambulante.

Celle-ci souhaiterait pouvoir venir chaque semaine, au jour choisi par le conseil municipal, et disposer d'un accès à l'électricité.

Monsieur Jean Claude Vauguet interroge quant à l'opportunité de ce service dans la mesure où une coiffeuse à domicile vient déjà sur la commune et s'y est fait une clientèle.

Les membres du conseil proposent de lui adresser un courrier lui proposant de recontacter la mairie pour ce projet d'ici 2 ans.

Monsieur le Maire informe des nombreuses incivilités ; des chiens aboient à longueur de journée, et plus récemment, ont été rapportés des faits de maltraitance sur des chats blessés par des pièges à mâchoire.

Monsieur Ludovic Rouablé rappelle que ces pièges sont interdits.

Monsieur Jean Claude Vauguet demande quels règlements s'appliquent.

Monsieur le Maire répond que la commune dispose d'un règlement mais aussi d'arrêtés municipaux et préfectoraux.

Monsieur Christian Saget propose que ceux-ci soient diffusés pour rappel à la population, et également pour d'autres pratiques comme les feux.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMIL (Association des Maires d'Indre et Loire) proposant la venue d'un centre itinérant des restos du cœur. Il s'agirait d'un camion banalisé afin d'assurer une certaine discrétion aux usagers. Il faudrait également qu'une salle soit mise à disposition.

Monsieur Christian Saget demande si cette intervention doit faire l'objet d'une subvention.

Monsieur le Maire répond que ce dispositif est gratuit.

Madame Nicole Royer suggère que la salle des fêtes pourrait être mise à disposition.

L'ensemble du conseil municipal approuve l'accueil de ce centre itinérant.

Monsieur le Maire annonce que les colis de Noël distribués cette année ont été appréciés.

Madame Nicole Royer, ayant assuré cette distribution avec mesdames Grandemange et Davenet, ainsi que messieurs Rouablé et Saget, confirment avoir reçu des retours très positifs et précisent qu'un très bon accueil leur a été réservé.

Madame Sylviane Grandemange informe que 4 colis n'ont pu être remis, et que ceux-ci sont à disposition de leurs destinataires.

Madame Nicole Royer indique qu'un appel téléphonique peut leur être fait.

Monsieur le Maire remercie et félicite les membres du conseil, aidés par quelques habitants du village, ayant œuvré pour la mise en place des décorations de Noël ainsi que les deux agents du service technique. Il souligne que ces décors ont été appréciés des habitants.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le matin même le correspondant de la Nouvelle République afin de présenter ses vœux. Cette entrevue a été l'occasion de faire un bilan sur les projets passés et à venir.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courriel de l'AMIL lui demandant de signaler les difficultés rencontrées dans la gestion de la crise sanitaire avec les écoles afin de les soumettre à l'inspection académique à l'occasion d'une prochaine rencontre. Il indique avoir répondu en précisant que la commune rencontrait de réels soucis quant au service minimum obligatoire. D'une part le personnel communal n'a pas le statut pour assurer la prise en charge imposée des enfants ; elles ne sont en effet pas ATSEM, et leurs fiches de poste ne prévoient pas ces missions. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs d'autres employeurs et nous ne pouvons pas empiéter sur le temps de travail qui est dû par ces agents. D'autre part, nous n'arrivons pas à recruter "au pied levé" du personnel vacataire pour assurer ce service.

Pour finir cela représente une charge supplémentaire sur le budget communal qu'il nous est compliqué de supporter, et qui peut difficilement être prévisible.

Madame Nicole Royer annonce que de la moquette a été achetée pour l'Eglise. Celle-ci a été livrée ce jour.

Madame Sylviane Grandemange informe que la campagne d'installation des panneaux d'adressage est quasiment terminée. Néanmoins, il manque quelques panneaux (ajout « chemin

de fer » sur le second coté) et il y a une erreur (impasse et rue du Manoir). Il faut donc revoir avec les services techniques pour compléter la commande.

Monsieur Christian Saget indique avoir fait paraître une annonce pour la location du logement aux agents de la centrale de Chinon.

Monsieur François Grandemange indique qu'il faudrait également faire paraître une annonce pour le logement située 5 rue de la Maissonnette.

Monsieur Christian Saget informe les membres du conseil municipal sur les inscriptions de participation à l'information internet du bus numérique.

Monsieur Christian Saget informe ensuite les membres du conseil municipal avoir participé à une visioconférence avec Madame Mariette Rossi Paris, nouvelle secrétaire de mairie, et Monsieur Mathieu Georget, afin de faire un point sur la sécurité informatique. Sur 9 conditions à remplir, la commune satisfait deux critères : la sauvegarde et le RGPD.

Monsieur Christian Saget fait ensuite le point sur les consultations « PanneauPocket » et du site internet. Il annonce qu'à ce jour 238 tablettes/smartphones ont mis Continvoir en favori et s'y sont connectés, représentant 65976 lectures depuis le 01/11/2020. Quand au site internet, 3000 utilisateurs ont été comptabilisés depuis mars 2021.

Monsieur Christian Saget questionne ensuite sur la fourniture du pain pour la cantine la semaine prochaine, dans la mesure où le boulanger de Gizeux, sera en congé. Monsieur le Maire répond qu'une demande à été faite à API, qui fournit les repas, par le RPI.

Enfin, Monsieur Christian Saget demande aux conseillers de bien vouloir réfléchir aux articles qu'ils souhaiteraient voir paraître dans le prochain bulletin municipal « 90 secondes » qui sera distribué en semaine 9.

Monsieur le Maire informe pour conclure qu'il rencontrera le STA le 31 janvier pour l'élargissement de l'entrée du point incendie.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le 24 février 2022, à 18h.

La séance est levée à 20h00.